

CUNSE



www.cunse.fr

www.cunse.fr

Président :

Jean Louis ESCOFFIER

**SOCIETE CENTRALE CANINE
POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE**

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Téléphone (0) 1 49 37 54 00



**CENTRALE
CANINE**

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Jean Louis ESCOFFIER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Présents : Mme Claire DETENDER, Mme Anne HENO,

Mrs Jean Louis ESCOFFIER, Cédric ROBITZER, Jean Paul ROBINIER

Objet : Procès verbal de la réunion CUNSE du mardi 8 février 2022

Début de réunion 18h30

1/ Commission CUNSE : nouvelle organisation

Suite aux élections de la SCC la nouvelle composition de la CUNSE :

-Jean Louis ESCOFFIER, Président de la CUNSE, assure le lien avec les services de la SCC et notamment la communication avec le comité.

-Anne HENO a en charge le secrétariat, la gestion du calendrier des concours ainsi que les visas des carnets de plongeurs.

-Claire DETENDER, assure la coordination avec les juges de la discipline et anime également avec la secrétaire, un groupe de travail visant à créer une nouvelle discipline à l'eau.

-Cédric ROBITZER assure l'administration du site internet et la gestion des licences.

-Jean Paul ROBINIER a constitué un groupe de travail pour rénover le règlement des plongeurs.

2/ Site internet SCC et CUNSE

Claire DETENDER et Cédric ROBITZER sont chargés de contacter la SCC pour entreprendre l'actualisation de la page CUNSE accessible sur le site de la SCC

3/ Calendrier des épreuves 2022

La commission valide le calendrier 2022. Il est rappelé que les présidents de club doivent enregistrer et publier leurs résultats sur le portail SCC, dans les 30 jours qui suivent l'évènement.

4/ Championnats de France

En l'absence de club d'accueil, il n'y aura pas de championnat de France en mer.

La commission valide la candidature du club Canin Aquatic Pictave pour le championnat en eau douce 2020 qui sera organisé le 17 juillet 2022. Jury : Bernard POUVESLE ; plongeurs : Dominique PAPIN et Elodie MENARD.

La commission valide la candidature du club Canin Aquatic Pictave pour le championnat en eau douce 2022 qui sera organisé le 25 septembre 2022. Jury : Claire DETENDER ; plongeurs : Jean Yves FAGUER et Gérard GABRIEL

Candidatures au championnat 2020 : la liste avait déjà été établie en 2020, il n'y aura pas de modification. Les chiens sélectionnés malheureusement décédés seront maintenus sur la liste en hommage à leur mérite et leur travail pour cette sélection.

Candidatures au championnat 2022 : la commission se réserve la possibilité de compléter la liste des finalistes à partir de candidatures ne remplissant pas les conditions d'éligibilité. Pour être étudiées, les candidatures devront toutefois comporter un résultat minimum en sélectif en 2021 supérieur à 50 pts.

5/Nouveau règlement officiel des épreuves

Le règlement prévoit des options pour les épreuves du 1er , 2ème et 3ème degré . La majorité des concurrents a conservé les exercices d'origine.

Les épreuves de sélectif et brevet mer ont été enrichies d'épreuves supplémentaires qui ont sensiblement augmenté la difficulté.

6/Licences : bilan 2021

Nombre total de licences 288

252 licences propriétaire dont 11 licences propriétaire étranger

36 licences conducteur dont 2 licences conducteur étranger

La commission rappelle que les mineurs disposent d'une licence aux mêmes conditions que les licenciés majeurs. Tout concours est organisé sous la responsabilité du président de club en charge de mettre à disposition le matériel nécessaire à la sécurité de tous.

CUNSE



www.cunse.fr

www.cunse.fr

Président :

Jean Louis ESCOFFIER

**SOCIETE CENTRALE CANINE
POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE**

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Téléphone (0) 1 49 37 54 00



CENTRALE
CANINE

7/Challenge européen

Le « challenge européen » également appelé « International Competition For Waterwork Dogs » (ICFWD) ou « Coupe internationale de chien de travail à l'eau » est une coupe, et non

d'une discipline reconnue par la SCC. Les informations fournies par les personnes encadrantes n'indiquent pas de dépôt légal d'un statut juridique de type association tel que définit par la SCC. La commission n'est donc pas concernée par l'organisation d'un événement qui n'est ni officiel ni reconnu.

En réponse à la demande de constitution d'une « équipe nationale » : en l'absence de statuts mais également de transparence sur des règles de sélection la commission CUNSE ne donne pas suite à cette demande.

8/Demande du club du chien de race malamute pour admission dans les races autorisées

L'attrait pour l'eau ne pouvant pas être retenu comme caractéristique du groupe 5, des chiens de type Spitz et de type primitif, la commission donne un avis défavorable à cette demande. Le club du malamute sera sollicité pour expliciter la démarche si nécessaire.

9/Sociabilité et sauvetage

Des incidents ont été relevés en concours en 2021, le règlement prévoit des sanctions.

Ce point sera traité plus spécifiquement en réunion des juges

10/ Révision de la formation et du règlement des plongeurs

-Le groupe de travail constitué par Jean Paul ROBINIER permettra de modifier les modalités de formation des plongeurs. Des changements sont attendus dès cette année.

-A noter que les plongeurs sont désormais limités à 3 événements officiels par année, afin d'ouvrir davantage l'accès aux plongeurs en assessorat.

-Deux sessions de qualification de plongeur sont envisagées en 2022 à condition que des clubs partenaires se fassent connaître.

11/Groupe de travail « nouvelle discipline »

Les travaux du groupe sont en suspend, les exercices pratiques pourront être mis en place à la reprise des entraînements.

CUNSE



www.cunse.fr

Président :

Jean Louis ESCOFFIER

**SOCIETE CENTRALE CANINE
POUR L'AMELIORATION DES RACES DE CHIENS DE FRANCE**

Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture
155, avenue Jean-Jaurès - 93535 AUBERVILLIERS CEDEX
Téléphone (0) 1 49 37 54 00



**CENTRALE
CANINE**

12/Questions diverses

Passage de degré à l'île de la Réunion

Rappel : La dérogation permettant de participer à deux épreuves le même week end concerne exclusivement les résidents de l'île de la Réunion

Classe travail

Il est rappelé que la classe travail en exposition nationale est accessible à partir du 2ème degré qualificatif Excellent. En accord avec les services SCC, la commission assure désormais la validation des demandes d'autorisation des classes travail « sauvetage à l'eau »

fin de séance 20h

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles
les meilleurs .

8 février 2022

Le Président de la CUNSE

Jean Louis ESCOFFIER